Questions orales

• (1452)

Le ministre pourrait-il nous dire où en sont rendues les négociations entre le Canada et la France à propos de l'archipel Saint-Pierre-et-Miquelon, si cette zone en litige fera l'objet d'un arbitrage éventuel par une tierce partie, à l'instar de la question du banc Georges, et enfin où se fera cet arbitrage?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, ces deux questions n'ont aucun lien entre elles. A ma connaissance, il s'est tenu deux rencontres ces derniers mois en vue de négocier avec le gouvernement français une ligne de démarcation dans le secteur de l'archipel Saint-Pierre et Miquelon. Les pourparlers se sont déroulés à l'amiable et dans une ambiance tout à fait détendue. Il reste encore beaucoup de points à discuter, ce que nous faisons et ce que nous comptons continuer de faire. Il n'a pas été question d'arbitrage par une tierce partie au sujet de Saint-Pierre et Miquelon et il serait purement hypothétique de même en supposer l'éventualité.

Pour ce qui est de la question du banc Georges, le député se souviendra de ma réponse antérieure, à savoir que les négociations se poursuivent. Les négociateurs se sont entretenus à ce sujet au début de la semaine, et je crois qu'hier il y a eu consultation entre les gouvernements des provinces intéressées des côtes de l'Atlantique et du Pacifique et les représentants des pêcheurs.

Nous tentons d'étudier le plus de points possible au cours de la consultation afin—je le répète—de pouvoir en venir, pendant la visite de M. Vance ou peu après, à une décision mutuellement acceptable sur le règlement définitif de cette affaire.

LE TOURISME

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LA DÉDUCTION DES FRAIS DE CONGRÈS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce en sa qualité de ministre de qui relève le tourisme.

A-t-il pu informer les ministres provinciaux du tourisme qu'il a rencontrés ce matin des progrès réalisés dans la résolution du problème ou de la résolution même du problème nous opposant aux États-Unis en ce qui a trait à la convention fiscale aux termes de laquelle les compagnies américaines tenant leurs congrès à l'extérieur des États-Unis ne peuvent plus déduire leurs frais comme dépenses d'affaires? Cela a causé beaucoup d'irritation et fait perdre des recettes à notre industrie du tourisme au Canada.

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je m'entretiendrai avec mes homologues chargés du tourisme demain matin, et j'espère alors pouvoir les mettre au courant de la situation. Les autorités américaines ont déjà modifié leur loi en ce qui a trait aux congrès tenus à l'étranger.

J'ajouterais aussi que le nombre de visiteurs étrangers a augmenté de façon très marquée cette année, soit de 20 p. 100, par rapport à l'année dernière. En même temps, le nombre de Canadiens qui se sont rendus aux États-Unis a diminué. Il y a donc eu une amélioration importante en notre faveur sur le plan du tourisme.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de son bref rapport sur l'état du tourisme au Canada. Peut-être ferait-il une déclaration plus longue à l'appel des motions où cela conviendrait davantage. Nous n'aimons pas tolérer certaines choses de ce côté-ci non plus, vu certains propos qui ont été tenus à la Chambre ces deux ou trois derniers jours.

Dans les discussions que le ministre a eues—peut-être devrais-je poser cette question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures—avec les représentants des États-Unis, ceux-ci ont-ils exposé leur problème au ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à savoir qu'avant de faire la moindre concession en ce qui concerne la convention fiscale ayant trait aux congrès tenus à l'étranger, le Canada devrait apporter des modifications au bill C-58 qui est à l'origine du problème ayant trait aux frais de radiodiffusion?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, le député a fait un long exposé dont j'ai pris note.

AIR CANADA

LE SERVICE DANS LE NORD DE L'ONTARIO

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et ministre de la Justice. Hier, le chef de l'opposition a dit que la politique de son parti serait de remplacer Air Canada par des transporteurs régionaux, et il a notamment mentionné les services dans le nord-ouest et le sud-ouest de l'Ontario. Quand on a demandé au ministre si la société nationale pourrait cesser de desservir certaines villes, comme North Bay, Sudbury, Timmins, Sault-Sainte-Marie, Thunder Bay, il a éludé la question tout à fait. Il n'a mentionné ni Air Canada ni ces localités.

Des voix: Règlement.

M. McRae: Est-ce que le ministre des Transports et ministre de la Justice peut nous assurer que le gouvernement ne songe nullement à enlever l'une ou l'autre de ces localités à Air Canada?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports et ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le député peut être certain que le gouvernement n'entretient aucun projet du genre. En effet, pour ce faire, il faudrait qu'Air Canada obtienne le consentement de la Commission canadienne des transports.

Cependant, c'est une question purement théorique à l'heure actuelle parce qu'Air Canada sait très bien que les localités du nord de l'Ontario souhaitent le maintien de ces services. Tout comme le député, j'ai été renversé d'entendre le chef de l'opposition affirmer qu'il les priverait de ces services.